

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



14 mai 2024

**N° 36**

**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

## SOMMAIRE

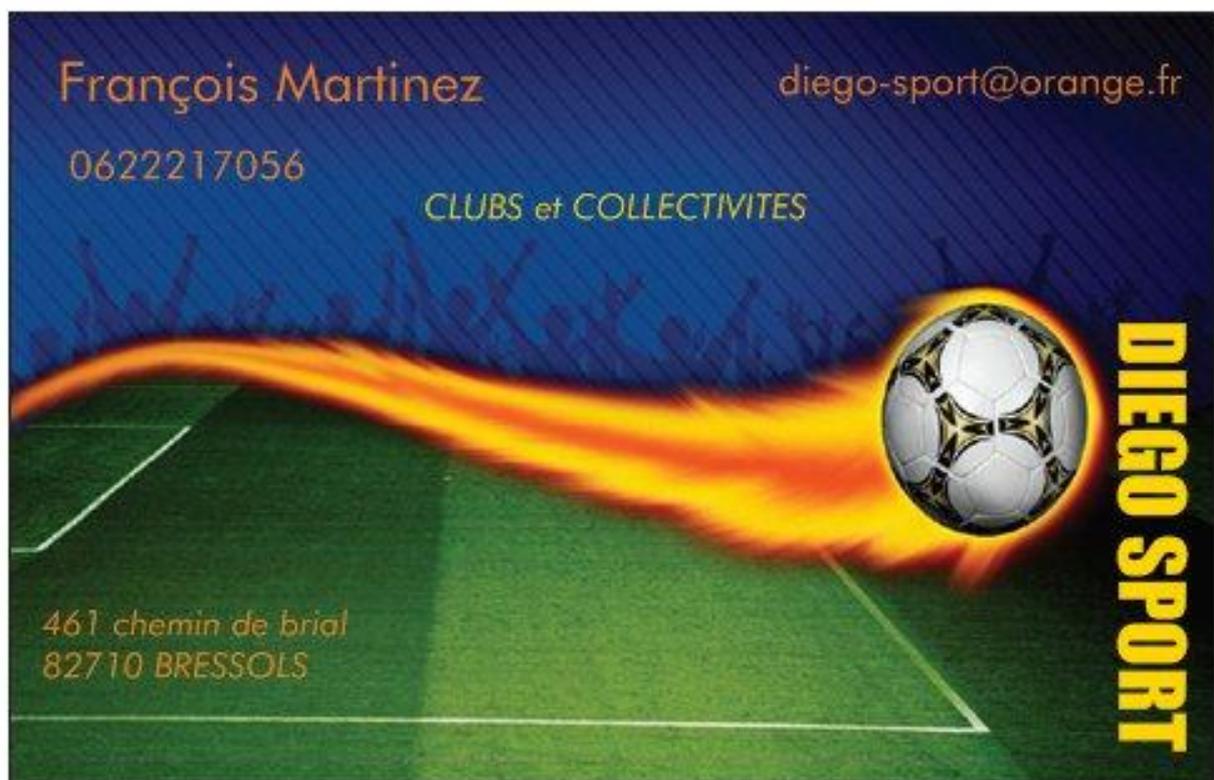
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Sanction en retard,
- Assemblée Générale des clubs,
- Retour des trophées,
- Information,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 21 à 23.



# SAISON 2023 - 2024

# OFFICIEL DU FOOTBALL

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 mai 2024.

**Présents** : Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

### ③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **réglé impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

#### **④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important :** Un licencié **ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### **⑤ REDACTION ET ENVOI FEUILLE DE MATCH**

**Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée.** Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

*La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.*

#### **⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH**

**Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.**

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### **⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES**

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

**ATTENTION**: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

**Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

**Alors, prévenez vos joueurs**.

### **⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS**

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

### **⑨ PRECISIONS REGLEMENT**

🔊 **RESPECT DES COULEURS** :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

#### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

#### **🔊 LES BALLONS:**

**Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :**

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

**ART 14 - § D** : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

#### **🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:**

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

**L'envoi de rapport par courrier électronique** ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

#### **🕒 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

**3 joueurs** de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

**4 joueurs** de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

### **①① REPORT DE MATCH**

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1<sup>ère</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

### **①② FORFAITS**

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : [commissionfoot11@31.fsgt.org](mailto:commissionfoot11@31.fsgt.org)**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par **téléphone** : Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

## **SANCTION EN RETARD**

### **Rencontre SHADOCKS DE SEILH / ALTRAN FOOT – Promotion Excellence - Journée 10 retour :**

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - § D - d**), décide :

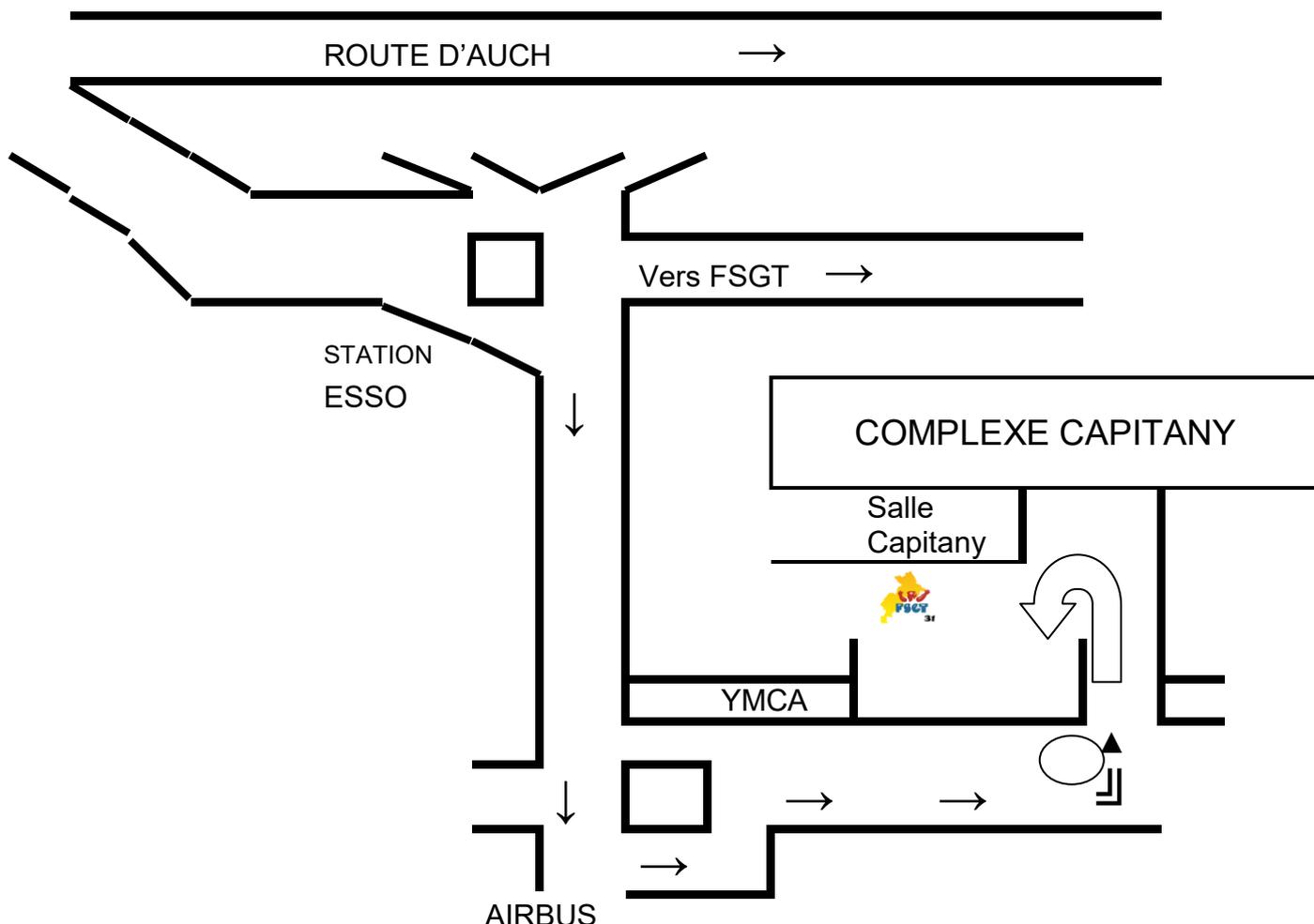
Pour "**PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE**"

**- EXCLUSION -**

CRUVELLIE Florent, licence n° 0019908, **capitaine**, (LES SHADOCKS DE SEILH)

- **Six (6) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique purgé le 08/04/2024, reste cinq (5) matchs de suspension ferme à compter du 13/05/2024.**

# ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **MARDI 18 JUIN 2024 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, 10 avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

## Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

## **Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée Générale :**

**Article 31 - § A - 2 :** Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

**Article 31 - § A - 3 :** Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

***Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.***

## **RETOUR DES TROPHEES**

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC CANTOU'LOUSAIN** (Coupe du Printemps), **USEMA COLOMIERS** (Coupe Occitane), **AS MATRA** (Trophée de la Sportivité), **ALTRAN FOOT** (Challenge de la Sportivité) et **FC BALEC** (Sportivité Arbitres) doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession **avant le 26 Mai**.

## **INFORMATION**

Nous vous informons qu'exceptionnellement, en raison du lundi de pentecôte férié, la prochaine réunion de la commission se tiendra le **mercredi 22/05 de 16H à 20H**.

## **RECTIFICATIFS CALENDRIER**

### **SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024**

***Division : Promotion – Journée 8 aller (remis du 20/12/23)***

SOPRA STERIA FOOT

AS EVOTEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### **Match avancé**

***Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour***

ALTRAN FOOT

SAINT-ALBAN

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

# CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



## Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

**ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) :** Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

**ASCA : Beaupuy (Hb) :** Stade Fernando Mena - rue du stade.

**ASC CNES : Ramonville(Hb) :** Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

**FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse :** 118 route de Narbonne.

**CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) :** Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

**USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) :** Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

**CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) :** stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

**INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) :** Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

**LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) :** route de Pompertuzat - Deyme.

**LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) :** Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

**SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) :** Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

**ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**AS MATRA : Balma (Hb) :** Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

**MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) :** Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

**SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) :** Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

**SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) :** Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

**ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas :** Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

**TERRAINS TOULOUSAINS :** Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.



## **INFORMATION DE LA MAIRIE DE TOULOUSE :**

L'ACCES AUX POINTS D'EAU CHAUDE (DOUCHES, EVIERS, ETC) DES TERRAINS DE SORDELO (HERBE ET STABILISE) SONT STRICTEMENT INTERDITS JUSQU'A NOUVEL ORDRE (LEGIONELLOSE). PRENDRE VOS DISPOSITIONS EN ATTENDANT UNE INTERVENTION DU TRAITEMENT DE L'EAU ET DE NOUVELLES ANALYSES.

### **SEMAINE 21 DU 21/05/2024 AU 24/05/2024**

#### ***Coupe de la Ligue : 1/2 finale***

TOULOUSE SA	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 22/05	20h15
-------------	-----------------	-----------------	----------	-------

#### ***Coupe de la Haute-Garonne : 1/2 finales***

MECAP FC	FC POTO	Muret N.Paillou Hb*	Ma 21/05	20h00
FC CANTOU'LOUSAIN	PASPORT ou AS DRT	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 24/05	20h00

**\*Adresse Complexe Nelson Paillou : 100 Avenue Bernard IV - 31600 MURET**

#### ***Coupe de Printemps : 1/2 finales***

AJ SAINT-EXUPERY ou FC BALEC	LABEGE INTER FC ou ASFP LUSITANOS	Pompertuzat Hb ou St-Alban Coudon Hb	Me 22/05	20h30
FC POTO (F7) ou BLS 31 (F7)	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 22/05	19h45

### **RATTRAPAGES**

#### ***Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 02/04/24)***

AS MATRA	SHADOCKS DE SEILH	Balma Latécoère Hb	Je 23/05	20h30
----------	-------------------	--------------------	----------	-------

#### ***Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)***

IO TEAM	ATHLETICO TOLOSA A	Argoulets St	Je 23/05	19h45
---------	--------------------	--------------	----------	-------

#### ***Division : Honneur - Journée 15 retour (remis du 05/04/24)***

FREESCALE	NIMBA OT	Sordelo Hb	Je 23/05	19h45
-----------	----------	------------	----------	-------

#### ***Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 21/12/23)***

<b>SOPRA STERIA FOOT</b>	<b>AS EVOTEC</b>	<b>Sordelo Hb</b>	<b>Me 22/05</b>	<b>19h45</b>
--------------------------	------------------	-------------------	-----------------	--------------

#### ***Division : Promotion - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)***

ASCA	CHU TOULOUSE FC	Beaupuy Hb	Me 22/05	20h15
------	-----------------	------------	----------	-------

### **MATCH AVANCE DE SEMAINE 22**

#### ***Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour***

<b>ALTRAN FOOT</b>	<b>SAINT-ALBAN</b>	<b>Blagnac Baradels Syn</b>	<b>Je 23/05</b>	<b>21h00</b>
--------------------	--------------------	-----------------------------	-----------------	--------------

## SEMAINE 22 DU 27/05/2024 AU 01/06/2024

### *Division : Excellence - Journée 14 retour*

ATHLETICO TOLOSA B	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	<b>Lu 27/05*</b>	20h15
FC CANTOU'LOUSAIN	PASPORT	Tournefeuille Synthé	Ma 28/05	21h00
USEMA COLOMIERS	MECAP FC	Capitany Synthé	Me 29/05	20h15
TOULOUSE SA	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 29/05	19h45

**\*Date à confirmer**

### *Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour*

ASC CNES	AS MATRA	<b>Remis</b>		
ALTRAN FOOT	SAINT ALBAN	<b>Déjà joué semaine 21</b>		
SHADOCKS DE SEILH	LABEGE INTER FC	Seilh synthé	Ve 31/05	20h45

Exempt : AJ SAINT-EXUPERY



**AS MATRA joue en match de rattrapage**

### *Division : Honneur - Journée 18 retour*

AS DRT	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 27/05	20h00
FREESCALE	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 27/05	20h00
NIMBA OT	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 29/05	19h45
IO TEAM	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me 29/05	20h30

Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

### *Division : Promotion - Journée 18 retour*

CHU TOULOUSE FC	CHIPIRONS O.	Fenouillet Collège Syn	Me 29/05	20h00
AS EVOTEC	ASCA	Beaupuy Hb	Me 29/05	20h15
AS ST LOUP CAMMAS	CONFLUENT LP	St Loup Cammas Hb	Je 30/05	20h15
AS MATRA 2	VIEILLES CANAILLES	Balma Latécoère Hb	Je 30/05	20h30

Exempt : SOPRA STERIA FOOT

## FINALE COUPE OCCITANE

USEMA COLOMIERS ou INTERNAT FC	ALTRAN FOOT ou ATHLETICO TOLOSA B	Capitany	Sa 01/06	17h00
-----------------------------------	--------------------------------------	----------	----------	-------

## RATTRAPAGE

### *Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (remis du 05/12/23)*

AS MATRA	AJ SAINT-EXUPERY	Lardenne Hb	Me 29/05	19h45
----------	------------------	-------------	----------	-------



**D'AUTRES RENCONTRES POURRONT ETRE PROGRAMMEES EN FONCTION DES RESULTATS DES COUPES DISPUTEES SEMAINE 21**

## SEMAINE 23 DU 03/06/2024 AU 08/06/2024

### RATTRAPAGES



Les équipes de AS DRT - IO TEAM - INTERNAT FC auront 2 matchs à jouer durant la semaine

*Division : Excellence - Journée 6 aller (remis du 06/12/23)*

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Synthé Me 05/06 19h45

*Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/12/23)*

ATHLETICO TOLOSA B TOULOUSE SA Sordelo Hb Me 05/06 19h45

*Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour (remis du 29/02/24)*

ALTRAN FOOT LABEGE INTER FC **A définir**

*Division : Promotion Excellence - Journée 13 retour (remis de S17)*

AJ SAINT-EXUPERY SHADOCKS DE SEILH Lardenne Hb Me 05/06 19h45

*Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (remis du 28/05/24)*

ASC CNES AS MATRA Ramonville Hb Ma 04/06 19h45

*Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 18/12/23)*

FC BALEC SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 03/06 20h00

*Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 20/12/23)*

IO TEAM NIMBA OT La Ramée St Lu 03/06 19h45

*Division : Honneur - Journée 17 retour (remis du 13/05/24)*

INTERNAT FC AS DRT Fenouillet Plage Hb Lu 03/06 20h00

*Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 25/01/24)*

AS DRT ATHLETICO TOLOSA A Argoulets St Je 06/06 19h45

*Division : Honneur - Journée 12 retour (remis du 11/03/24)*

IO TEAM INTERNAT FC Sordelo Hb Je 06/06 19h45

*Division : Promotion - Journée 15 retour (remis du 03/04/24)*

ASCA SOPRA STERIA FOOT Beaupuy Hb Me 05/06 20h15

### FINALES DEPARTEMENTALE

*Coupe de Printemps* Lardenne Syn Sa 08/06 16h00

*Finales Foot à 7 AA* Lardenne Syn Sa 08/06 18h00

*Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin* Lardenne Syn Sa 08/06 19h00